A la descente de ce soir, aucun mineur ne s'est présenté.

Bruxelles, 5 mai. — La réunion du Conseil général du parti ouvrier a eu lieu aujourd'hui avec les grévistes de la fédération des mineurs.

L'assemblée a décidé de demander comme condition de cessation de la grève générale : 1° le relèvement des salaires; 2° la révision de la constitution, et l'établissement du suffrage universel.

Elle a ensuite recommandé le calme.

Anvers, 5 mai. — Tous les généraux et colonels de la garnison d'Anvers viennent d'être mandés sur le champ, et ont reçu une commission importante du général commandant la circonscription d'Anvers.

On parle du rappel sous les drapeaux des deux classes de milice qui avaient été congédiées, il y a quelque temps.

Liège, 5 mai.— Les grévistes ont de nouveau essayé d'incendier le bois d'Avray.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Suite de la séance du mardi 4 mai

Présidence de M. Peytral, vice-président

Question de M. Félix Faure. — Les événements du Chili

M. Félix Faure pose une question au ministre des affaires étrangères sur les évènements du Chili.

L'accès des ports occupés par les congressistes est interdit aux pavillons étrangers; je désire que l'honorable M. Ribot dise s'il a reçu une réponse à sa protestation et si des ordres ont été donnés à l'amiral français pour que nos navires soient protégés.

M. Ribot, ministre des affaires étrangères. — Deux navires de guerre ont été envoyés dans les eaux du Chili; si des tentatives étaient faites pour empêcher ce que nous considérons comme un droit, les navires ont des ordres pour protéger nos bâtiments marchands.

A cette heure, le Chili a demandé les bons offices des Etats-Unis, du Brésil et de la République française; ces trois puissances feront leurs efforts pour ramener la paix au Chili. (Très bien! très bien!)

LE TARIF GENERAL DES DOUANES

L'ordre du jour appelle la suite de la première délibération sur le tarif général des douanes.

La parole est à M. Turrel.

Discours de M. Turrel

M. Turrel. — Je m'étonne que les partisans du libre-échange, après avoir proclamé les avantages de leur théorie, n'aient pas conclu en demandant la suppression de tous les droits de douane ; s'ils ne l'ont pas fait, c'est qu'ils ont compris qu'on se trouvait en présence non pas d'une doctrine, mais d'une situation de fait.

La protection a fait prospérer l'industrie : l'agriculture demande à profiter du même régime.

L'orateur s'attache à réfuter les arguments déjà produits par MM. Lockroy et Aynard ; ceux-ci l'interrompent vivement.

L'orateur soutient que les questions économiques ont été mises par le pays, aux élections de 1889, sur le même pied que la question politique et que le pays a nettement affirmé son désir de voir le Parlement suivre la politique protectionniste. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs)

La séance est suspendue pendant un quart d'heure.

A la reprise de la séance, M. Turrel continue son discours et expose les doléances de la viticulture française.

En terminant, M. Turrel demande à la Chambre d'unir dans la même sollicitude l'industrie et l'agriculture, au moment où elle va se prononcer sur la politique économique.

Le renvoi de la discussion à une autre séance, demande par M Viette, n'est pas adopté.

Discours de M. Ch. Roux

M. Ch. Roux prend la parole pour examiner le système nouveau qu'on propose et voir quelles en seraient les conséquences s'il était appliqué.

Il aborde la discussion par l'étude du tarif minimum qu'on peut appeler tarif de faveur et du tarif maximum qui peut recevoir le nom de tarif de guerre.

Ce système est inapplicable.

Pour qu'une nation ait intérêt à traiter avec nous, il faut qu'elle trouve dans le régime qu'on lui accorde des faveurs pour les produits d'exportation.

L'orateur examine la situation faite à notre commerce dans la Méditerranée.

Il demande au moins la suspension du droit sur les maïs car ce produit est monté à un tel prix que l'agriculture qui en a besoin, ne peut plus s'en procurer.

L'orateur critique vivement les droits prohibitifs sur tous les produits : œufs, volailles, raisins secs, etc.

En Egypte où nous avons besoin, où nous avons tout intérêt à conserver le peu d'influence qui nous reste, nous ne pourrons plus faire aucun commerce.

Bref vous finirez par détourner les marchandises de nos marchés, elles n'y reviendront plus.

Le transit s'éloignera des ports français pour se réfugier dans les ports italiens. (Mouvements divers.)

L'orateur termine en demandant que la Chambre ne néglige pas les intérêts respectables des industriels et des consommateurs.

La France, s'écrie-t-il, demande justice.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

SECOURS AUX FAMILLES DES VICTIMES DE FOURMIES

M. Guillemin a la parole pour le dépôt d'une proposition pour laquelle il demande l'urgence.

Après un court exposé des motifs, il donne lecture au nom de la députation d'Avesnes, de la proposition suivante :

« Article unique : « Il est ouvert au ministère de l'intérieur un crédit de 50.000 fr. pour être distribué aux familles des victimes de la collision de Fourmies. »

Je crois savoir, ajoute-t-il, que le gouvernement ne s'oppose pas à la discussion immédiate. (Oui! oui! tout de suite!)

M. J. Roche. — M. le ministre de l'intérieur a déjà pris les devants, mais en son nom j'accepte ce supplément de secours.

La Chambre vote l'urgence et la discussion immédiate.

L'article est mis aux voix, sans discussion et est adopté à l'unanimité de 499 votants.

L'AMÉLIORATION DU SORT DES TRAVAILLEURS

M. Mège dépose la proposition suivante pour laquelle il demande l'urgence:

« La Chambre décide qu'elle consacrera une séance par semaine à la discussion des propositions diverses dont elle est saisie pour améliorer le sort des travailleurs. » (T. B. T. B. à droite, Réclamations à gauche.)

Vous ne méconnaîtrez pas l'importance de ma proposition; hier M. le président du conseil convoiait la Chambre à étudier avec ardeur les problèmes sociaux.

La gauche s'exclame.

M. Mège s'adressant à elle : Je ferai observer à mes interrupteurs que nous avons déjà accompli la moitié de notre mandat et nous n'avons encore rien fait. (Protestations à gauche. Applaudissements à droite.)

M. Chicard, président de la Commission du travail. — C'est là une petite manifestation électorale. (Protestations indignées à droite.)

Nous avons beaucoup travaillé au contraire.

M. de Bunis. — Attendez qu'on vous le dise au moins. (Rires ; très bien! très bien!)

M. Ricard, avec une solennité prudhommesque, énumère le travail de la commission.

Cris : Aux voix! aux voix!

Après quelques paroles de MM. Brincard et Balsan et une violente sortie du député ouvrier Baudin sur les partisans du Sénat, l'urgence est adoptée par 269 voix contre 164.

La nomination des préfets et sous-préfets

M. Terrier dépose une proposition de loi relative à la nomination des préfets et sous-préfets sur laquelle il demande l'urgence.

Cris : lisez! lisez.

M. Terrier lit au milieu des interruptions le long exposé des motifs qui précède sa proposition. En voici le dispositif.

« Article 1. — Nul ne pourra être nommé sous-préfet s'il n'est âgé de 30 ans révolus et si pendant cinq ans il n'a rempli des fonctions administratives.

» Article 2. — Nul ne pourra être nommé préfet s'il n'a été sous-préfet pendant deux ans. (Vives interruptions.)

M. Deschanel. — Pitt a été ministre à l'âge de 20 ans. (Hilarité).

M. Terrier. — C'est possible, mais nous connaissons beaucoup d'administrateurs de 50 à 60 ans qui sont incapables. (Exclamations)

L'orateur développe sa proposition.

Il faut, dit-il, prévenir des malheurs comme ceux de Fourmies, où le sous-préfet n'a pas été à la hauteur de sa mission. (Mouvement.)

Cris : Aux voix! aux voix!

M. J. Roche, ministre du commerce. — M. le ministre du commerce n'est pas prévenu. (Interruptions.)

L'urgence ne me paraît pas si pressante. Il y a des points multiples soulevés par cette question. (Réclamations et rumeurs à gauche).

L'urgence est repoussée à mains levées et la proposition est renvoyée à une commission spéciale.

Proposition d'amnistie pour les condamnés du 1er mai

M. Pelletan. — J'ai l'honneur de déposer une proposition d'amnistie en faveur des condamnés en raison des faits du 1er mai. Je demande l'urgence. (Bruit à gauche.)

M. Jules Roche, ministre du commerce. — Je répondrai encore comme tout à l'heure, le ministre compétent est absent, le gouvernement n'a pas été prévenu. (Vives protestations à gauche.)

M. Peytral, président. — En réalité le bureau a reçu trois demandes d'urgence, une de M. Pelletan, une de MM. Guillemin et Herbecq et une troisième de M. Lavelle. M. le président du Conseil a été prévenu et il m'a chargé de remettre à une autre séance l'examen de l'urgence.

M. Guillemin fait un signe d'acquiescement.

M. Pelletan. — Ma proposition a été publiquement à la tribune à la séance d'hier, mais devant ce [illegible] Au centre on crie : Si.

La Chambre décide, au milieu du tumulte, que la discussion sur l'urgence sera renvoyée à une prochaine séance.

La loi sur les délégués mineurs

La Chambre remet à une prochaine séance la fixation d'une interpellation de M. Basly sur la manière dont s'exécute la loi sur les délégués mineurs.

Enfin après une discussion très confuse, la Chambre s'ajourne à vendredi.

La séance est levée à 7 h. 1/4.

NOUVELLES DU JOUR

La situation à Calais

Calais, 5 mai. — On vient d'afficher l'avis suivant :

« Les ouvriers tullistes de la maison Bélart (Léon) viennent de quitter le travail. Pour faire acte de solidarité ouvrière, les membres de la corporation se feront un devoir de ne pas se présenter dans cet atelier, ce qui assurera une nouvelle victoire ouvrière. »

Vingt-deux ouvriers sur vingt-quatre ont quitté le travail. Le parti ouvrier organise une réunion pour jeudi prochain, dont l'ordre du jour est ainsi conçu : « Les massacres de Fourmies; manifestation à organiser à Calais; meeting de protestation. » Jules Guesde vient d'arriver à Calais.

Les troubles de Rome

Rome, 5 mai.— L'anarchiste Landit, promoteur du tumulte du premier mai au meeting de Rome, a été arrêté ici ce soir.

Les Italiens en Afrique

Rome, 5 mai. — M. Di Rudinì a engagé les africanistes à ne pas formuler de demandes exagérées ; il faut avant tout équilibrer le budget, le gouvernement se bornera à maintenir l'occupation du triangle de Massouah, Asmara et Kéren.

Mme Achet

Moulins, 5 mai. — Mme Achet vient de signer son pourvoi; elle est très abattue, ne dit plus un mot, refuse toute nourriture ne buvant qu'un bol de bouillon par jour; elle se montre inquiète de son fils. Les jurés font, dit-on, des démarches en vue d'une réduction de peine.

Mort de l'archevêque d'York

Londres, 5 mai. — L'archevêque d'York, qui avait été nommé tout dernièrement, est mort ce matin d'une pneumonie survenue à la suite de l'influenza.

Proposition d'amnistie par les députés d'Avesnes

Paris, 5 mai. — Les trois députés d'Avesnes MM Herbecq, Guillemin et Eliez-Evrard, vont déposer sur le bureau de la Chambre la proposition suivante :

« Considérant, en présence des terribles malheurs qui viennent de frapper la population de Fourmies, qu'un acte d'apaisement s'impose au pays :

» *Article unique.* — Amnistie pleine et entière est accordée pour toutes les condamnations prononcées ou encourues au sujet des faits survenus dans la journée du 1er mai à Fourmies. »

Les administrateurs des Compagnies de chemins de fer

Paris, 5 mai. — La commission nommée pour examiner les propositions relatives à la nomination des administrateurs des Compagnies de chemins de fer, est en très grande majorité favorable.

L'assurance obligatoire des ouvriers

Paris, 5 mai. — La Commission du travail a décidé que l'assurance obligatoire serait formée par une contribution mutuelle entre patrons et ouvriers.

Les contributions seraient centralisées par la caisse des accidents.

La Commission en outre décide que les patrons seraient leurs propres assureurs, mais à la condition qu'ils pourraient fournir aux ouvriers toutes les garanties dont le caractère sera déterminé par un règlement d'administration.

Conventions télégraphiques internationales

Paris, 5 mai. — Le gouvernement vient de faire distribuer le projet portant approbation de six conventions télégraphiques conclues avec les Pays-Bas et la Belgique, ce dernier pays intervenant dans le traité avec les Pays-Bas comme chargé d'assurer le trafic franco-néerlandais, avec l'Allemagne, la Suisse, le grand-duché de Luxembourg, la Russie et la Belgique.

La convention avec les Pays-Bas réduit la taxe par mot de 20 centimes à 15 centimes, en prévoyant un minimum de perception de 1 fr. par télégramme.

La convention franco-belge abaisse à 0 fr. 125 la taxe par mot, actuellement de 0 fr. 15.

Le mouvement diplomatique

Paris, 5 mai. — Voici quelques renseignements puisés à bonne source sur le mouvement diplomatique occasionné par la démission de M. de Laboulaye, notre ambassadeur en Russie.

M. le comte de Montebello, ambassadeur à Constantinople, irait à St-Pétersbourg ;

M. Herbette, ambassadeur à Berlin, irait à Constantinople ;

M. Decrais, ambassadeur à Vienne, irait à Berlin, et serait remplacé par le comte Greffulhe.

La population de Paris

Paris, 5 mai. — Voici les résultats du dernier recensement de la population de Paris :

1er arrondissement, 67.953 habitants; 2e, 67.927; 3e, 88.680; 4e, 98.471 ; 5e, 116.544; 6e, 98.983 ; 7e, 95.686; 8e, 106.594; 9e, 120.665; 10e, 153.577 ; 11e, 213.468; 13e, 112.684; 13e, 109.877; 14e. 112 205 ; 15e, 117.470; 16e, 87.733; 17e, 172.508; 18e, 212.421 ; 19e, 127.257; 20e, 140.066.

Ce qui fait un total de 2,422,969 habitants. On a constaté que, depuis le recensement du 30 mai 1886, la population de Paris s'était accrue de 162,024 personnes. Tous les arrondissements sont en croissance, sauf le premier, qui a diminué de 749 habitants.

Au conseil des ministres

Paris, 5 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Elysée sous la présidence de M. Carnot.

La séance a été très courte : elle a été exclusivement consacrée à l'expédition des affaires courantes.

La fête de Jeanne d'Arc

Paris, 5 mai. — Le président de la République quittera Paris jeudi, à onze heures un quart du matin pour se rendre à Orléans. Il sera de retour à Paris à minuit.

Discours pacifique de Guillaume II

Berlin, 5 mai. — Dans un discours prononcé à Dusseldorf, et qui a produit une profonde impression l'empereur a dit qu'il ne négligerait en tous cas rien pour que les bienfaits de la paix soient conservés au monde.

Cette déclaration, venant au moment où les événements se précipitent en Belgique et où les craintes d'une intervention de l'Allemagne se faisaient plus que jamais sentir, est bien faite pour impressionner les esprits.

L'empereur, poursuivant son allocution, a fait allusion à la personnalité de Bismarck et a dit textuellement : « Il n'y qu'un souverain dans le pays et c'est moi ; je n'en tolérerai pas d'autre. »

Souvenirs rétrospectifs

Berlin, 5 mai. — La *Deutsche Revue* publie d'intéressants souvenirs sur la vie du comte Albert de Roon, ancien ministre de la guerre et affirme que la fameuse dépêche de Ems, d'après laquelle l'ambassadeur Beredetti aurait insulté le roi de Prusse, et qui rendit la guerre de 1870 inévitable, aurait été en réalité fabriquée de toutes pièces par le prince de Bismarck au conseil des ministres de Berlin et répandue par une dépêche officieuse que l'on data de Ems.

Un enfant empoisonneur

Berlin, 5 mai. — L'arrestation d'un monstre précoce a produit une vive émotion à Berlin.

Hier, un petit garçon de neuf ans se présentait dans une pharmacie avec un billet portant ces mots : « Donnez à cet enfant de l'arsenic pour sa mère malade ». Le pharmacien refusa de lui délivrer le poison. Quelques instants après, un autre gamin vint à la rescousse. Le pharmacien les fit conduire tous deux au poste. Pressé de questions, le plus jeune finit par avouer qu'il voulait empoisonner sa mère qui le détestait, celle-ci l'ayant châtié pour des vols réitérés.

La mère, interrogée, déclara qu'elle tremblait devant le petit monstre qui avait déjà essayé plusieurs fois de l'empoisonner.

Les médecins vont examiner l'état mental de l'enfant, qui sera envoyé dans une colonie pénitentiaire.

Les grèves en Espagne

Madrid, 5 mai. — A Barcelone, un pétard de dynamite a éclaté dans la soirée à Gracia, dans une fabrique.

La détonation formidable a causé une grande panique; il n'y a pas eu d'accident.

Dans cette dernière ville, la plupart des boulangers désirent reprendre le travail.

A Bilbao, tous les mineurs, à Cadix, les peintres, charpentiers et maçons ont cessé le travail. — Dans les deux villes, des collisions ont eu lieu entre gendarmes, ouvriers et grévistes; de nombreuses arrestations ont été opérées.

A Saragosse, des ouvriers ont été blessés au cours de charges de cavalerie ; dans cette dernière ville, la Compagnie du gaz a accordé les huit heures de travail.

Incendie dans une caserne à Rome. — Bruit de conspiration

Rome, 5 mai. — Un incendie a éclaté cette nuit à la grande caserne de carabiniers de Prati-Castello.

Les greniers à fourrage ont brûlé entièrement; le feu a été très difficile à circonscrire, et deux heures plus tard, quand on supposait tout terminé, il a repris sur un autre point, dans les écuries.

Les secours ont manqué au premier moment.

Les chevaux, affolés, courant au hasard sur toute la rive droite du Tibre, contribuaient à augmenter la terreur et le caractère sinistre de l'incendie.

Au Vatican, la garde suisse, appelée sous les armes, a passé la nuit dans la cour St-Damasse, un fort piquet gardait les portes de bronze, on craignait une tentative contre le Vatican.

Dès ce matin, l'impression est fort grave dans la ville; l'opinion se répand dans la population que l'explosion de la poudrière, les désordres du 1er mai et l'incendie de la caserne sont dus au même mot d'ordre et aux mêmes conspirateurs.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Demain, fête de l'Ascension, le « JOURNAL DE ROUBAIX » ne paraîtra pas.

La Caisse d'épargne de Roubaix. — Voici le compte-rendu des opérations de la Caisse d'épargne de Roubaix pendant l'exerce 1890.

Le solde dû aux déposants le 1er janvier 1890, était de 11.750.042 fr. 74 ; au 31 décembre de la même année il s'élève à 12.723.967 fr. 98 ; c'est donc, dans l'espace d'une année, une augmentation de solde de 973 925 fr. 24,

En 1890, la caisse a reçu par 14,908 versements en espèces, 36 transferts recettes et 17 encaissement d'arrérages de rentes, une somme de. 3.050.727.99

Les intérêts alloués aux déposants se sont élevés à.. ..... 449.109 26

Total des recettes... 3.499.837.25

Elle a payé par contre, en 7,101 remboursements en espèces, 26 transferts paiements, 29 achats de rentes et 4 comptes soldés par prescription trentenaire la somme de 2,525.912 fr. 01.

La Caisse qui comptait au 1er janvier 1890, 20,711 déposants, a ouvert, pendant l'année, 2,974 livrets nouveaux; elle en a soldé 1,906, et, au 31 décembre, elle possède 21,779 déposants, avec une augmentation de 1,068 pour l'année.

Dans le cours de l'exercice 1890, le nombre des opérations faites avec les déposants, soit pour versements ou remboursements en espèces, soit pour transferts ou achats de rentes et encaissements d'arrérages a été de 22.121 au lieu de 20.889 en 1889 ; ce qui fait pour l'année 1890 une augmentation de 1232 opérations.

Les livrets pouvant être présentés indifféremment à la Caisse-Mère ou aux succursales, il résulte que les opérations faites à *Lannoy, Croix* et *Wattrelos* se trouvent comprises dans l'ensemble de celles faites à la Caisse centrale.

Il a été acheté en 1890, pour le compte de 29 déposants 1180 francs de rentes qui ont employé un capital de 31,603.55, inférieur de 5,834.85 au capital employé en 1889.

Les comptes frappés de déchéance trentenaire en 1889 et portés au fonds dotation en 1890 se sont élevés à 31.20 pour 4 livrets annulés en conformité de la loi du 7 mai 1853.

Le capital particulier de la caisse, qui était au 1er janvier 1890 de..... 202.576.71

S'est accru pendant l'exercice :

1° Des intérêts propres audit compte.....	8.404.30	26.407.28
2° Des bonifications par l'effet de la retenue de 1/4 0/0 sur les intérêts alloués par la Caisse des dépôts et consignations.....	18.271.78	
3° De 4 comptes périmés....	31.20	
Ce qui porte l'avoir personnel à.....		228.983.99

placé en compte courant à la Caisse dépôts et consignations.

Il résulte du rapport publié par M. le ministre du commerce sur les opérations des caisses d'épargne en 1889, que sur les 549 caisses qui ont fonctionné en France pendant ladite année, la caisse de Roubaix se trouve classée comme suit : la 24e pour le nombre de livrets nouveaux; la 66e pour le nombre de livrets existant; la 53e pour le nombre de versements; la 59e pour le montant des versements, enfin la 55e pour la solde dû aux déposants.

Voici maintenant quelques autres renseignements statistiques :

Le solde dû aux déposants, le 31 décembre 1890, est de 12,723,967 fr. 98. Cette somme se subdivise entre 21.779 livrets dont 12 671 appartiennent à des hommes; 9,089 à des femmes et 19 à des sociétés ou associations.

Les nouveaux livrets ouverts en 1890 se subdivisent comme suit : 1509 à des hommes, 1427 à des femmes et 2 à des sociétés. Dans le nombre des hommes sont: 983 majeurs, 450 mineurs assistés de leur représentant légal et 76 autres mineurs non assistés.

Dans le nombre des femmes 67 sont mariées assistées de leurs maris, 382 également mariées, non assistées, 447 sont célibataires majeures ou veuves, 330 sont mineures assistées de leur représentant légal, enfin, 151 sont mineures non assistées.

Le nombre des versements en espèces a été de 14.908 ; ils ont été faits par 7.775 hommes, 7.104 femmes et par 29 sociétés ou associations. Ils se décomposent comme ci-après : 3.690 de 20 francs et au-dessous ; 5.769 de 21 à 100 fr.; 2.038 de 101 à 200 francs; 2.048 de 201 à 500 fr.; 914 de 501 à 1.000 fr. et 449 de 1.001 à 2.000 fr.; la moyenne des versements est de 202 fr. 10.

Le nombre des remboursements en espèces, a été de 7101: ils ont été faits par 4057 hommes, 3030 femmes et par 14 sociétés ou associations. Ils se subdivisent comme suit : 533 de 20 fr. et an-dessous; 3495 de 21 à 100 fr.; 871 de 101 à 200; 822 de 201 à 500; 558 de 501 à 1000; et 822 de 1001 à 2000 fr.; la moyenne des remboursements est de 348,92.

Le résumé général des opérations depuis l'établissement de la caisse (14 mai 1843) jusqu'au 31 décembre 1890, indique qu'il a été ouvert 58,904 livrets : ceux soldés s'élèvent à 37,125, reste en cours 21,779.

Depuis la fondation la caisse a reçu par 288.973 versements en espèces, transferts, recettes et arrérages de rentes une somme de..... 40.890.541.16

Les intérêts alloués aux déposants s'élèvent à..... 5.668.390.56

46.558.931.72

Elle a payé en 119.704 remboursements..... 33.834.933.74

12.723.967.98

Ce solde au 31 décembre 1890 se décompose comme suit :

4117 livrets de	1 à 20 fr.....	45.411,03	
3611 »	21 à 100 fr.....	197.314,60	
1965 »	101 à 200 fr.....	289.300,14	
2417 »	201 à 500 fr.....	1.010.420,28	
3120 »	501 à 1000 fr.....	2.418.127,42	
4495 »	1001 à 2000 fr.....	4.496.448,02	
2047 »	2001 et au-dessus (réductibles).....	4.228.526,38	
7 »	2001 et au-dessus (non réductibles).....	38.379,81	
21779 »		12.723.967,98	

En résumé, malgré le ralentissement des affaires, ces résultats indiquent que les opérations de la Caisse d'Epargne en 1890, ont été nombreuses et importantes.

L'honneur en revient en grande partie à l'excellente direction du Conseil d'administration, si bien présidé par M. E. Lecomte-Sarépel.

Le caissier principal, M. Jean Frémont, qui, remplit ses fonctions avec tant de tact et d'intelligence a également droit à tous les éloges.

Le siège de la Caisse d'Epargne de Roubaix sera définitivement transféré vers la fin de l'année, rue du Château, où il y aura une installation des plus confortables dont profiteront tous ceux qui s'adressent à cette institution.

La Société d'Emulation se réunira le vendredi 8 mai, à 8 heures du soir. Voici l'ordre du jour :

1° M. l'abbé Crespier; les projets de loi sur les caisses d'épargne. 2° Projet de modification aux statuts, articles 3 et 8. 3° Lectures et communications diverses.

Association amicale des Anciens élèves des Frères de Roubaix. — Nous apprenons que la section dramatique de l'association ira interpréter dimanche prochain, à La Bassée, *Jeanne d'Arc*, le drame si émouvant de M. Baju, qui a obtenu tant de succès à Roubaix et à Wasquehal. Nous ne saurions trop féliciter ces jeunes gens qui ne refusent pas leur généreux concours à une bonne œuvre; ce qui leur permet de donner un témoignage de gratitude envers leurs anciens maîtres.

Les bestiaux abattus à l'abattoir de Roubaix. — Voici le nombre des bestiaux abattus à l'abattoir de Roubaix, du 22 au 30 avril dernier : Bœufs 40 ; vaches 60 ; taureaux 21 ; moutons 100 ; veaux 68 ; porcs 98 ; chevaux 19.

Le produit en quantité de kilogs de viande est le suivant : Bœufs 12.000 kilogrammes ; vaches 14.446; taureaux 6.300 ; moutons 2.500 ; veaux 5.440; porcs 9.670 ; chevaux 4.523.

Une noyée, quai de la Vigne. — Mardi matin, deux douaniers, qui suivaient le canal, aperçurent, flottant sur l'eau, entre le pont Salembier et celui du Sacré-Cœur, le corps d'une femme qu'ils se mirent en devoir de ramener sur le rivage. Ils allèrent ensuite prévenir les agents de service au poste du pont Morel de la lugubre découverte qu'ils venaient de faire; M. Chauveau, commissaire de police du quatrième arrondissement, en fut à son tour avisé et se rendit immédiatement quai de la Vigne.

L'identité du cadavre a pu être établie sans difficulté; c'est une fille âgée de quarante-quatre ans et nommée Marie Vossaert. Elle était employée en qualité de servante chez M. Desmet, maréchal-ferrant au Pont-Rouge. On a trouvé dans les poches de la victime une lettre adressée à une de ses parentes habitant Saint-André-lez-Lille et qui forme en quelque sorte le testament de la défunte qui possédait une certaine fortune. Dans cette lettre elle annonce encore qu'à la suite de reproches adressés par ses patrons sur sa manière de servir, reproches qu'elle qualifie d'immérités, elle a résolu de se donner la mort.

Toutefois on ne croit pas que ce soit là le véritable motif qui ait poussé la fille Vossaert à mettre fin à ses jours. Il paraîtrait, en effet, qu'elle avait été congédiée lundi soir pour inconduite. Elle partit presque aussitôt dans un estaminet du voisinage où elle écrivit la lettre en question; elle se rendit de là au canal dans lequel elle se jeta.

On a également trouvé sur elle une somme de cent cinquante francs environ; dans une boite en cuivre était placé un billet de cent francs. Voici un détail qui ferait croire que Marie Vossaert ne jouissait pas de la plénitude de ses facultés : elle colleotionnait les pièces trouées qu'elle rencontrait; c'est ainsi qu'on a trouvé cousues dans une bourse en étoffe et passées dans une ficelle une certaine quantité de monnaies en argent et en cuivre: Marie Vossaert faisait cette collection sous prétexte que cela lui *porterait bonheur*.

Après les constatations d'usage, le corps a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu. La parente de la défunte s'est rendue dans l'après-midi, à l'hopital, en compagnie de M. Chauveau, commissaire de police.

Un accident à la Gare. — Un ecclésiastique, M. l'abbé Hébaut, directeur du Petit Séminaire d'Hazebrouck, se disposait à monter dans le train de midi vingt, pour Lille, quand il fut pris d'un étourdissement et tomba lourdement sur le quai. On le transporta dans le bureau du chef de gare, où il reçut des soins empressés. M. l'abbé Hébaut, qui est âgé d'une soixantaine d'années, se plaint de douleurs internes. Sur sa demande, il a été reconduit en voiture chez un de ses amis, habitant Roubaix.

Un enfant blessé, boulevard Gambetta. — Dans la soirée de lundi, un accident s'est produit aux montagnes russes, boulevard Gambetta. Celles-ci ne fonctionnent plus depuis quelques jours, aussi un grand nombre d'enfants profitent-ils de cette installation pour se livrer à leurs ébats. L'un d'eux, Louis Billet, en poursuivant un de ses camarades, est tombé d'une hauteur de deux mètres sur la chaussée. On le conduisit dans une maison voisine où un docteur constata qu'il avait la rotule du genou gauche fracturée. Le petit blessé a été transporté chez ses parents, rue des Longues-Haies.

Des brutes. — Lundi soir, des jeunes gens, que l'on suppose être des fraudeurs, passaient près du canal, au pont du Beau-Chêne. Ils avaient avec eux un de ces énormes chiens, dit « de frontière »; ils aperçurent, passant dans une prairie appartenant à M. Vandenhende, fermier, un superbe mouton. L'idée leur vint de lancer le chien à sa poursuite; une lutte s'engagea, mais le mouton, après s'être débattu pendant très longtemps, tomba pour ne plus se relever : il avait le corps couvert de morsures. Le coup fait, les coupables ont pris la fuite. Une enquête est ouverte.

Un vol rue Pierre-Motte. — Mardi matin, une dame de la rue du Tilleul, Mme Ducateau, avait acheté sur la Grand'Place un coupon d'étoffe qu'elle avait mis au-dessus de son panier. Elle lia conversation avec une de ses amies, rue Pierre-Motte. Pendant la « causette », un adroit filou lui enleva le tissu. Mme Ducateau accuse une fillette âgée d'une douzaine d'années, portant les cheveux sur le dos.

Une tentative de vol, rue de Lannoy. — Lundi soir, vers onze heures, M. François Carpentier, habitant la rue de Lannoy, venait de se coucher, quand il entendit du bruit aux volets de sa maison. Il se leva et ouvrit la fenêtre, ce qui mit en fuite deux individus chaussés de sandales. M. Carpentier descendit et constata que trois trous avaient déjà été pratiqués dans un volet. Il a remarqué que les malfaiteurs étaient des jeunes gens d'une vingtaine d'années.

Tout le monde en veut. — Une grande école de philosophie prétend que le critérium de certitude le plus certain, c'est l'expression unanime de l'opinion publique : si l'opinion publique s'accorde à reconnaître l'excellence d'un produit, on a donc toutes raisons de croire que ce produit a le droit de revendiquer la sympathie et la confiance générales.

C'est le cas pour la délicieuse eau du Saulchoir, des sources minérales ferrugineuses naturelles de Kain. Tous ceux qui en font usage, et ils sont légions aujourd'hui, sont unanimes à vanter ses qualités et à la placer au premier rang parmi les produits ferrugineux. Nous avons recueilli à Roubaix même, de la bouche de ceux qui en avaient goûté, les attestations les plus flattenses et, il est juste de le dire, les plus méritées.

Les eaux du Saulchoir, d'une consommation quasi-générale aujourd'hui, seront bientôt sur toutes les tables et auront incontestablement détrôné leurs rivales. On s'en procurera chez MM. Delaporte, Quaghebeur, Dienne, Deschodt, Corbeaux, Delarra, Duburcq Cambier et dans les bonnes pharmacies, chez M. Cheminade (Epicerie Centrale), chez M. Montignies, rue du Bois, chez MM. Tiberghien, Calonne et Duthoit rue de l'Epeule, chez M. Dendievel rue St-Georges, chez M. Durant rue de l'Ermitage et chez M. Desfontaines Grande-Place. Pour les commandes en général, et, spécialement, pour les commandes en gros, s'adresser à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve. 53142

Un locataire qui ne se gêne pas. — Depuis plusieurs mois, un fraudeur de profession nommé Lorthiois, mais plus spécialement connu sous le nom de *Cavaignac*, habitait une chambre dans une maison occupée par Mme Deschamps, rue Turgot. Celle-ci, à plusieurs reprises, avait demandé à Lorthiois de lui donner la clef de son appartement : elle avait des doutes sur la probité de son locataire.

Lundi matin, Mme Deschamps, ne voyant pas revenir Lorthiois, se rendit au premier étage; la chambre était vide. Avant de la quitter, le locataire avait eu soin d'enlever différents objets, et, détail à noter, toute la laine des matelas avait disparu. Plainte a été portée, mais Lorthiois est demeuré introuvable.

Wattrelos. — Nous avons donné hier le résultat du concert de la musique municipale. Une erreur typographique nous a fait dire que le montant de la recette s'est élevé à 503,55 alors qu'il était de 512.25.

— *Tombé d'un grenier.* — Un ouvrier de ferme, M. Joseph Debreux, faisait, lundi après-midi, un chargement de paille. Un de ses camarades était sur un chariot pour recevoir les bottes que Joseph Debreux lui lançait; celui-ci perdit tout à coup l'équilibre et tomba d'une hauteur de six mètres. Dans sa chute il s'est brisé la jambe droite, et a dû être reconduit en voiture chez lui, rue de Bavay, à Roubaix.

— *Un enfant brûlé.* — Un accident s'est produit lundi soir, chez un timonnier, M. Louis Mahieu père. Pendant une absence de sa femme, un enfant de sept ans, nommé Marcel, fit flamber un journal par une ouverture du poêle. Le feu se communiqua aux effets du bambin. A ses cris, une voisine, Mme Dhondt, accourut : la porte étant fermée à clef, la femme brisa un carreau, ouvrit la fenêtre et sauta dans la chambre. Elle saisit le garçonnet dans ses bras et parvint à éteindre les flammes, non toutefois sans avoir elle-même des blessures aux mains. Quant au petit Marcel, il a été grièvement brûlé à la figure, au cou et aux mains ; ses cheveux ont été entièrement grillés. Son état inspire des inquiétudes.

— *Un vol.* — Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs se sont introduits chez M. Louis Delaporte, après avoir scié la fermeture des volets et brisé plusieurs vitres. Ils ont fouillé tous les meubles du rez-de-chaussée ; une somme de 55 francs dissimulée dans un placard, leur a échappé. Les voleurs ont fait main-basse sur une chaîne de montre en argent, une broche en or, plusieurs effets d'habillement et un livret de Caisse d'épargne.

Lundi soir, un mendiant inconnu s'était présenté chez M. Delaporte. Il était entré dans l'intérieur de la maison et se trouvait déjà dans la cuisine quand on le trouva. On croit que c'est le voleur et il est activement recherché.

— Une ouvrière, employée dans un établissement industriel de Roubaix, Mlle Marie Vanlerberghe, en retournant chez elle, lundi soir, a trouvé près du Pont du Sartel, un porte-monnaie contenant une somme de soixante-quinze francs. Une carte de visite a été trouvée dans un compartiment du porte-monnaie, mais on n'a pas pu trouver l'adresse du propriétaire. La personne qui aurait perdu cet objet peut le réclamer chez M. Vanlerberghe, au Sartel.

Nécrologie. — On annonce la mort, à l'âge de 75 ans, de Mme Amélie Constant, veuve de M. Louis-Désiré Bonnier, ancien juge de paix, officier de l'instruction publique, demeurant 61, rue des Arts. Ses funérailles auront lieu en l'église Saint-Sépulcre, vendredi 8 courant, à dix heures.

Par suite du décès de M. Eugène Loncke, directeur particulier, à Lille, de la *Compagnie d'Assurances Générales*, cette compagnie vient de confier à MM. **Loncke et Valery Masquelier,** pour l'Incendie et la Navigation, les pouvoirs dont il avait été investi.

Ils resteront désormais complètement étrangers aux opérations de la branche Vie. 26577

On nous prie d'annoncer que le **dentiste Meier,** de Courtrai, sera à consulter à Roubaix, à partir du 28 courant, tous les jeudis (excepté le 3me jeudi du mois), de 9 heures à midi, et de 2 à 5 heures, rue du Collège, 73 (en face du Collège). 53317—26558

L'HARMONIE DES FONCTIONS

Des milliers de personnes ayant éprouvé elles-mêmes l'efficacité du Rob Lechaux, aux jus d'herbes, rendent le plus grand service à leurs amis malades en leur recommandant de l'employer promptement et de le continuer pendant quelque temps.

Cela se comprend aisément : le Rob Lechaux, inventé par M. Lechaux, Pharmacien à Bordeaux, est en réalité le seul médicament sérieux que l'on puisse conseiller pour purifier, nettoyer le sang altéré ou appauvri, pour lui rendre toute son élasticité, toute sa pureté, toute sa vigueur, et rétablir ainsi l'harmonie dans toutes les fonctions vitales.

Tous ces avantages sont expliqués simplement dans un petit opuscule (54e édition), que M. Lechaux envoie gracieusement à tous ceux qui le lui demandent. Il expédie aussi 3 flacons franco pour 12 francs, ou 6 flacons contre mandat de 21 francs. 26570d

La Librairie du *Journal de Roubaix* offre, pour le prix minime de **1 fr.**, un excellent